

mazières-en-gâtine

Vote des taux du budget

Le vendredi 1^{er} février a eu lieu le conseil municipal à Mazières-en-Gâtine, dans la salle de la mairie.

Mise en conformité au règlement général dans la protection des données. Le maire Alain Clairand, a renouvelé l'instauration de la loi du RGPD (règlement général sur la protection des données) à caractère personnel, qui est comme son nom l'indique un règlement européen visant à resserrer le contrôle quant à la protection et au respect des données personnelles et de la vie privée.

Le maire précise : « Une nouvelle réglementation compliquée pour les petites communes des Deux-Sèvres, le centre de gestion a consulté 95 % des collectivités et indique n'être pas en conformité depuis le mois de mai 2018. »

La communauté de communes Val de Gâtine lance un appel d'offre pour recruter un délégué afin de mettre en place le RGPD, loi déjà en vigueur et qui doit être applicable dans les communes.

Le sénateur Jean-Marie Morisset, adjoint, précise que des

réunions d'introspections ont lieu et l'engagement se poursuivra suivant le coût de l'appel d'offre en désignant un prestataire diagnostic.

Vote des trois taxes du budget 2019. Le montant de la taxe d'habitation en 2017 se maintient avec un taux en 2017 de 14,37 %, montant de 160 € par habitant, une moyenne de la strate de l'ancien canton à 136 €.

Taux 2017 de la taxe foncier bâti est de 19,92 %, montant de 199 € par habitant, une moyenne de la strate à 144 €.

Le taux taxe foncier non-bâti est de 53,40 % pour un montant de 52 € par habitant pour une moyenne de 27 €. Le montant des impôts 2017 s'élève à 409 € pour une moyenne du canton à 293 € par habitant.

Le total des impôts pour l'année 2018, s'élève à 426.348 €, en suivant l'évolution de la capacité d'autofinancement des recettes, moins les dépenses en 2018 : dépenses 604.256 €, recettes 806.894 €, autofinancement de 202.638 €. Une trésorerie validée par le trésorier, un gel des taux permet d'être

optimiste pour protéger le budget, une facilité plus aisée en rapport au budget de 2018, par les travaux de la mairie qui ont pesé sur le budget

Recensement des besoins d'investissements en 2019.

Les adjoints Claude Largeau et Jacques Fradin, ont lancé le débat des besoins d'investissement dans l'année, par le restaurant scolaire 50.000 €, les eaux pluviales rue Pré-Martinnet 7.548 €, rue Verronnerie 6.954 €, enfouissement des réseaux 48.542 €, peintures routières route de Niort et Mémorial 12.000 €, éclairage public 16.410 €, sol espace associatif 12.532 €, six caves urnes 2.160 €, moteur de la cloche de l'église 5.206 €, camion benne 8.000 €, prévisions des chicanes, passage piéton et plateau ralentisseur au collège.

Une proposition réitérée par Jean-Marie Morisset, de supprimer le château d'eau, déjà évoquée en 2014, une réflexion de déconstruire l'édifice par une société en établissant un rapport de diagnostic. Un coût approximatif en prévision de 40.000 à 50.000 €.